

# **APPEL À CANDIDATURE 2024**

## **Résidence ADAGP x Cité internationale des arts**

**Afin de favoriser la mobilité des artistes de la scène française, l'ADAGP et la Cité internationale des arts s'associent pour mettre en place la quatrième édition d'un dispositif de soutien permettant à un(e) artiste basé(e) hors Île-de-France de bénéficier pendant trois mois d'une résidence de recherche et de l'accompagnement professionnel de la Cité internationale des arts.**

Si les initiatives publiques, associatives ou privées tendent à rééquilibrer depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle les disparités culturelles engendrées par une géographie trop longtemps centralisée, Paris reste un lieu privilégié de rencontres et d'opportunités.

Afin de répondre aux besoins spécifiques d'artistes souhaitant nourrir leurs projets artistiques et leur parcours professionnel du contexte et du réseau parisien, cette résidence sera appuyée d'un accompagnement par l'équipe de la Cité internationale des arts.

Candidatures à déposer en ligne sur [candidatures.adagp.fr](https://candidatures.adagp.fr)

**Jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 14h**

## Quel est le programme de la résidence ?

- Une résidence de **3 mois** à la Cité internationale des arts (site du Marais) du **3 janvier au 27 mars 2025** ;
- Une bourse de vie de 2 000 € par mois soit un montant de 6 000 € pour trois mois ;
- Un accompagnement artistique et professionnel ;
- Une mise en réseau avec l'ensemble des artistes de toutes nationalités, de toutes disciplines et de toutes générations en résidence, ainsi qu'avec des professionnels extérieurs selon les projets du lauréat.

## Qui peut déposer une demande ?

Ce dispositif est ouvert aux artistes des arts visuels (peinture, sculpture, photographie, vidéo, performance, BD, etc.), résidant en France mais **hors Île-de-France**, et qui n'ont jamais été représentés par une galerie en Île-de-France.

Il s'adresse à des artistes de la scène française (travaillant et résidant en France depuis au moins 5 ans) n'ayant jamais résidé à la Cité internationale des arts.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

## Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque candidat peut déposer un dossier de candidature **en langue française** [via ce lien accessible sur le site de l'ADAGP](#).

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Un curriculum vitæ de l'artiste ou de chacun des membres du collectif d'artistes (4 pages maximum) ;
- Un dossier artistique comprenant une dizaine de visuels d'œuvres avec légendes complètes, le cas échéant avec liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (5 à 10 pages maximum) ;
- Une lettre motivation incluant (2 à 4 pages maximum) :

- Une description des raisons pour lesquelles votre travail justifie la nécessité de cette résidence d'un point de vue à la fois artistique, et de réseau professionnel,
- Le projet de résidence que vous souhaiteriez mener à bien à la Cité internationale des arts,
- Vos envies d'accompagnement.

## Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : mercredi 17 avril 2024
- Date limite de réception des dossiers : vendredi 31 mai 2024 à 14h
- Annonce du lauréat : septembre 2024
- Résidence : **du 3 janvier au 27 mars 2025**

### **Candidatures à déposer en ligne :**

[https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com\\_emundus&view=programme&cid=73&Itemid=1573](https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=73&Itemid=1573)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [residencecite@adagp.fr](mailto:residencecite@adagp.fr)

### **Les ateliers-logements**

D'une superficie variant de 25 à 50 m<sup>2</sup> environ, les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas : les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés. La bourse sera à partager entre les collaborateurs du projet.

### **Accessibilité**

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, l'équipe de la Cité est à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

---

## À propos

### **L'ADAGP**

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 53 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

[www.adagp.fr](http://www.adagp.fr)

### **La Cité internationale des arts**

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs·trices et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de production ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel·les du milieu culturel. Les résident.es bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs·trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

[www.citedesartsparis.net](http://www.citedesartsparis.net)